

illa tation

Ils exigent un logement pour les ex-occupants du squat Lamartine

TALENCE Deux avocats ont saisi le juge des référés pour réclamer la mise à l'abri des personnes évacuées du squat Lamartine

Mardi 21 mai, 170 personnes étaient évacuées du squat dit de l'Ascenseur à Talence. Le 23 mai, les avocats Sory Baldé et Mamadou Demba Mbaye ont formulé une requête en référé liberté. Celle-ci enjoint l'administration à fournir « des conditions matérielles décentes et stables en termes de logement, d'habillement et de nourriture » aux personnes en situation demande d'asile, ce jusqu'à la fin de leur procédure. Hier, l'audience concernait cinq requérants. 22 sont prévus aujourd'hui.

Les deux avocats s'appuient sur un article du code de l'action sociale et des familles qui stipule « que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». Ils pointent la « carence » de l'État, chargé de mettre en place ce dispositif. La représentante du préfet a souligné la « saturation du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile en Gironde, qui a quasiment triplé en trois ans.



Le squat avait été évacué mardi 21 mai. PHOTO ARCHIVES ALICIA CHATAIN

Force est de constater que ce n'est pas suffisant », a-t-elle poursuivi.

Priorité selon la vulnérabilité

L'avocate demande le rejet du recours en se fondant sur une décision du conseil d'État du 10 février 2012. « L'administration peut hiérarchiser l'accès à l'hébergement d'urgence selon la vulnérabilité des personnes. » Traduction : les familles avec enfants ou les femmes enceintes ont la priorité sur les hommes seuls. « Aucun des requérants ne justifie une situation de détresse particulière », a-t-elle souligné. Aujourd'hui, M^e Baldé défendra les cas « d'une famille avec un bébé, une autre avec enfants et une femme enceinte. Tou-

tes à la rue, jusqu'à preuve du contraire. » Un collectif de soutien, qui réunit des associations et des citoyens, sera présent au tribunal administratif aujourd'hui. Une lettre a été envoyée hier à la préfète « pour dénoncer les expulsions » et un « manquement de l'État ».

La décision du juge, mise en délibéré, devrait être rendue vendredi ou lundi prochains. Selon celle-ci, M^e Baldé et Mbaye se réservent le droit de porter l'affaire devant le conseil d'État. « Normalement, le tribunal administratif a 48 heures pour statuer, puis 24 heures pour donner sa décision. Or, nous avons été convoqués douze jours après. Pourquoi ? »

Quentin Guillon



avant de poser un plancher composé de traverses de bois fournies par la SNCF, que travailleront des élèves de trois lycées techniques spécialisés. La villa devrait être terminée au cours de l'année 2020. Elle restera cinq ans sur l'allée Serr avant de rejoindre, 300 mètres au sud, la caserne de la Benauge qu'auront quittée les pompiers et que pilotera l'aménageur Euratlantique.

Car c'est le directeur Stephan De Fay qui, lors de la Cop 21 en 2015, avait flashé sur Shamengo et ramené en terre bordelaise.

SUD OUEST.fr

Retrouvez la vidéo de présentation du projet sur notre site

Abonnés.



Le visuel du projet de l'association de riverains de la Bastide dans le cadre du budget participatif. PHOTO DR

RÉSIDENCES SENIORS

NOUVEAU !
LES GIRANDIÈRES S'INSTALLENT À AUDENGE
 26, allée Ernest de Bolssière
ET BIENTÔT À CENON
 8, rue Jules Guesde

“ Désormais, ma mère est sereine et moi aussi ! ”

ÉQUIPE QUALIFIÉE 24/7

LOGEMENTS ADAPTÉS

RESTAURATION SUR PLACE

ANIMATIONS ET SERVICES

VENEZ VISITER !

LES GIRANDIÈRES
 Résidences Services Seniors

Faisons connaissance!
0 800 969 696 Service à appel gratuits
girandieres.com